

## **A qui s'adresse l'Accompagnement Réfugiés?**

L'accompagnement réfugiés s'adresse aux personnes reconnues réfugiés sortant du Dispositif National Asile (DNA) et nécessitant au moment de leur accès en logement social d'un accompagnement social

L'orientation vers ce dispositif se fait via les services du contingent prioritaire de la Préfecture.

## **Quelle est la durée de prise en charge?**

La durée initiale de l'accompagnement réfugié est de 1 an. La prolongation de la mesure Accompagnement Réfugiés est soumise à l'accord des services de l'Etat.

## **Sur quel territoire se déroule l'accompagnement réfugiés?**

L'accompagnement réfugiés se déroule sur les territoires de la CARENE et de CAP ATLANTIQUE.

## **Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?**

Il s'agit d'un accompagnement social qui s'articule avec un accompagnement social global (CCAS, CMS, autres services) :

- ❖ lié au logement: installation et appropriation du logement, suivi des dossiers en lien avec le logement (APL, FSL, ouverture des compteurs d'énergie, accès au tarif de première nécessité...), aide à l'appropriation du logement (installation, aménagement, entretien, environnement), réalisation de diagnostics budgétaires et de propositions adaptées une fois les coûts réels du logement connus, aide à la détermination des priorités budgétaires, mise en lien avec les partenaires,
- ❖ lié au statut de bénéficiaire de la protection internationale : démarches d'état civil auprès de l'OFPRA, validation du Contrat d'Intégration Républicain, accompagnement à la réunification familiale, obtention des titres de voyages, obtention de documents de circulation pour les mineurs, équivalence de diplômes et/ou permis de conduire.

Le travailleur social rencontre la personne tous les 15 jours, principalement au logement.

Un contrat d'engagement mutuel personnalisé est établi avec le résident.

## **Nous contacter**

### **Saint-Nazaire**

39 bis, rue Voltaire,  
44 600 Saint-Nazaire  
02 40 53 37 63

## **Notre financeur**

